



2009 : retour en images

Editorial

Pauline LE BIHAN
Ergothérapeute SAMSAH



2010, LE MANS OUVRE SA PREMIERE « MAISON DES QUATRE »...



Qu'est ce que c'est ?

Ce projet s'adresse à des personnes victimes d'un traumatisme crânien et propose une alternative entre un retour à domicile parfois difficile et un placement en institution. En effet, cette maison leur permet de vivre chez eux en toute sécurité.

Comment ça fonctionne ?

La « maison des quatre » est un logement privatif, fonctionnant avec la mutualisation des aides humaines et d'une partie des locaux.

Cinq personnes vont s'installer dans cette maison en colocation. Chacun d'eux dispose d'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH), attribuée par la MDPH en fonction du degré d'autonomie. La mutualisation de leurs PCH permet la présence d'une auxiliaire de vie 24h/24, assurée par une équipe dédiée de l'ADMR.



Cette maison est implantée au cœur de la ville du Mans, à proximité des commerces, transports et loisirs. COVEA (groupement d'assurances) est propriétaire des locaux et finance le projet.

L'association *Alter Insertion* est locataire principal et assure la gestion locative par le biais d'un médiateur présent sur le terrain.

Et le SAMSAH dans tout ça ?

Il accompagne de façon individuelle chaque personne autour de son projet de vie.



Réorganisation des locaux

En 4 ans l'activité globale de l'hospitalisation complète est passée de 68% à plus de 88%, aussi les locaux du plateau médico-technique ne sont plus adaptés. Les patients sont trop nombreux dans les grandes salles kinés et la pratique des thérapeutes difficile.

Il en est de même des locaux de l'Arche, prévus initialement pour 25 places et accueillant 43 places aujourd'hui.

Les grandes lignes de redistribution des locaux seront les suivantes :

- redistribuer les surfaces d'Hôpital de Jour Adultes en 3 étapes

- 1° identifier une zone spécifique de consultations et de secrétariat et créer un espace-salon de repos pour les patients entre leurs séances
- 2° agrandir le bureau des kinés et récupérer le box qu'ils occupaient.
- 3° étudier l'hypothèse de ramener l'activité « amputés » de la salle 14 sur l'HTP Adultes. Créer une salle d'équipements kinés de haute technicité (isocinétisme, et autres) à la place de la salle de synthèse kiné (?)

- redistribuer les surfaces du plateau Kiné H.C

- 1° transférer les deux salles kinés enfants d'HC sur le Pôle de rééducation pédiatrique, en adaptant les affectations des locaux scolaires, des salles kinés, des activités d'orthophonie, de psychologie et neuropsychologie aux justes besoins. Une étude d'occupation des salles sera faite en janvier.
- 2° affecter les deux salles kinés enfants aux activités adultes

Taxe d'habitation

L'assujettissement à la taxe d'habitation (157 000 €) nous met dans la difficulté. Une campagne de presse engagée par la Présidente du Conseil d'Administration vous sera explicitée dans le prochain journal.



La Direction des soins

La qualité et la sécurité des soins nécessitent un travail exigeant de coordination pluridisciplinaire. Notre mission, à tous, est la réussite d'une bonne organisation de la prise en charge des patients.

Margaret CLOU, Directeur des soins, a pris ses fonctions depuis mi-novembre. Elle assumera la coordination générale des soins tant dans les services de soins infirmiers que ceux des thérapeutes.

Catherine PETITHOMME, surveillante générale, connaîtra dans le prochain Journal de l'Arche, le regard que nous portons sur l'action dévouée, solide qu'elle a menée pour diriger pendant tant d'années le service infirmier, avec tout le professionnalisme que nous lui connaissions.



Les indicateurs HAS*

Cécile LAPORTE
Patrice ROUSSEAU
Ingénieurs Qualité



La Haute Autorité de Santé (HAS) poursuit le développement et la promotion d'indicateurs de qualité en tant qu'outils d'évaluation et d'amélioration de la qualité.

Dans ce cadre, la HAS, en coopération avec le ministère de la santé, œuvre à la généralisation progressive de recueils d'indicateurs de qualité auprès de l'ensemble des établissements de santé.

Initiée en 2008 sur le champ MCO, cette généralisation concernera en 2009 à travers le thème Dossier du patient les établissements de santé de soins de suite ou de réadaptation.

Pour l'année 2009, le thème **Dossier du patient** se décline en **5 indicateurs** :

• Tenue du dossier patient,

o Critères examinés : coordonnées du médecin désigné par le patient (médecin traitant ou spécialiste), documents médicaux relatifs à l'admission, éléments relatifs à l'examen médical d'entrée (antécédents, traitement habituel, etc), projet thérapeutique du patient, prescriptions médicamenteuses, présence d'un courrier de fin d'hospitalisation ou d'un compte-rendu d'hospitalisation...)

- **Délai d'envoi du courrier de fin d'hospitalisation,**
 - o Critères examinés : courrier complet envoyé dans les 8 jours suivant l'Hospitalisation.
- **Traçabilité de l'évaluation de la douleur,**
 - o Critères examinés : utilisation de l'EVA, 1 fois puis au moins 1 autre si patient algique.
- **Dépistage des troubles nutritionnels,**
 - o Critères examinés : Poids à l'entrée puis réévaluation, taille, IMC.
- **Traçabilité de l'évaluation du risque d'escarre,**
 - o Critères examinés : Utilisation de l'échelle de risque, moyens de préventions, traçabilité des retournements et du matériel utilisé...

Le recueil des indicateurs débutera en janvier 2010 dans tous les établissements de santé ayant une activité de soins de suite ou de réadaptation et sera clôturé par la HAS fin mars 2010.

La méthode utilisée est celle d'une enquête rétrospective. Il s'agit d'analyser, à partir des informations contenues dans le dossier des patients (dossier papier et informatisé), 80 séjours du 1^{er} semestre 2009 tirés au sort dans la base PMSI.

Des résultats standardisés seront affichés en plusieurs temps :

- dans un premier temps sur 2009 – 2010, nous aurons accès à nos propres résultats pour effectuer les corrections nécessaires en interne. Ces résultats nous permettront de nous positionner par rapport à l'ensemble des établissements de santé de notre région, ainsi qu'à l'ensemble national des établissements de santé relevant de notre catégorie d'établissement.

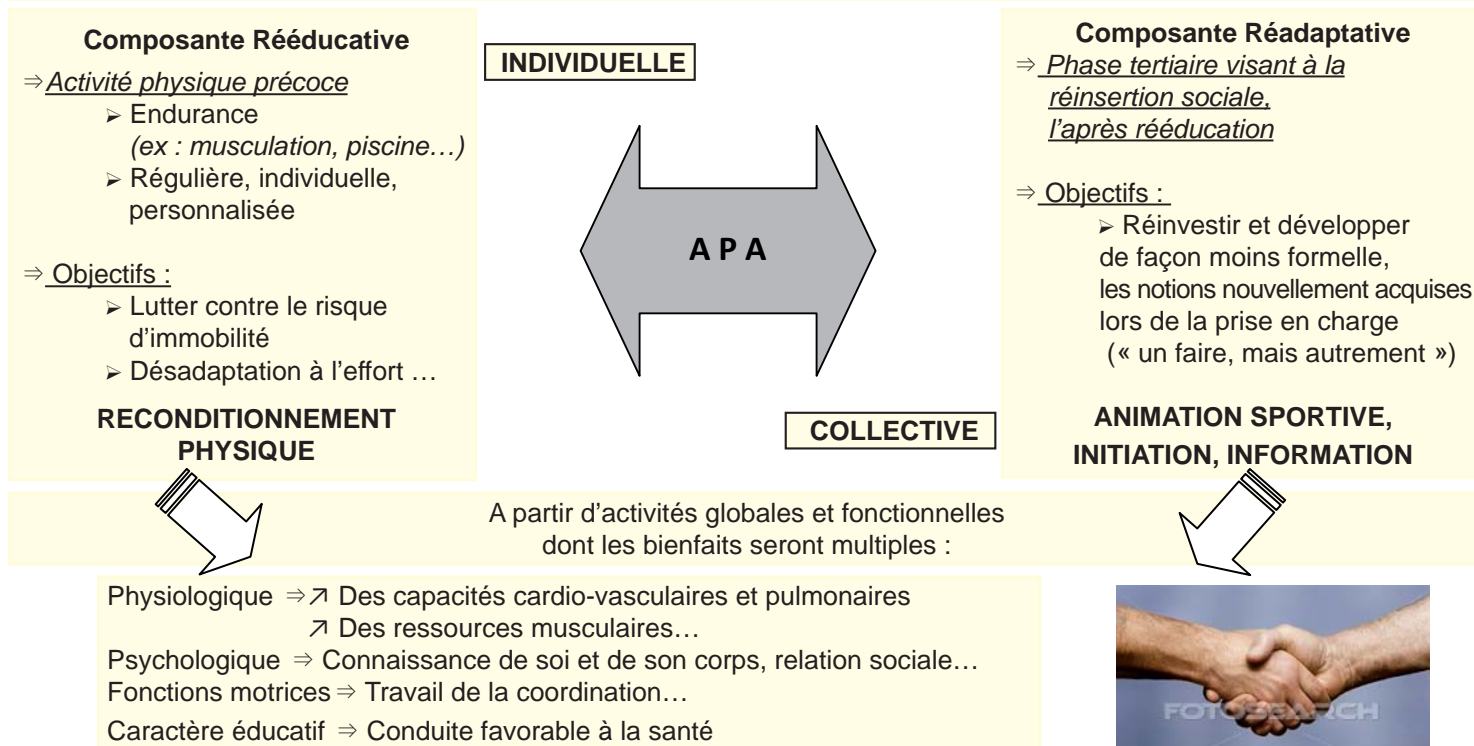
« L'Activité Physique Adaptée est un des moyens à mettre en oeuvre pour la réadaptation, à condition de savoir développer les pratiques aux **différents stades de la prise en charge** (HC, HTP, adultes et enfants), et d'utiliser les bénéfices en concordance avec les objectifs déterminés par l'équipe rééducative et le patient », un patient acteur privilégié de sa rééducation.

Cette prise en charge sportive correspond donc à des besoins mais aussi, à une demande de plus en plus grandissante et institutionnalisée. Ainsi, de nombreux centres de rééducation ont fait le choix de donner une vraie place à ces professionnels en créant un service des sports dont les missions s'inscrivent pleinement dans le projet de soins fixé par les unités, en se situant au carrefour de « pôle d'activité » qui sont : **Rééducation, Réadaptation/Réinsertion.**

Les APA



Aurélie GALBRUN
Professeur APA



C'est en adaptant les activités physiques, aux possibilités de la personne que la prise en charge prend toute son importance. Ainsi savoir adapter et permettre au patient de donner un sens personnel à sa pratique est primordial. C'est pourquoi, il n'existe pas une activité, pratique physique plus légitime qu'une autre. Elle doit seulement répondre au projet personnel de notre patient.



• dans un second temps (à partir de 2011), les résultats des relevés annuels seront disponibles pour l'ensemble des usagers – de nos autorités de tutelles (DDASS – ARS) sur les sites de l'HAS et du ministère comme le sont aujourd'hui les indicateurs sur les infections nosocomiales (ICALIN, ICATB, ICSHA).

• Au fil du temps, nous disposerons de données historiques permettant de suivre notre évolution.

La Direction et la CME ont souhaité que le Centre de l'Arche participe à cette opération qui représente une réelle opportunité pour améliorer la qualité de nos prises en charge. Dans ce cadre, a été désignée une équipe projet composée des médecins d'Hospitalisation Complète, aidée d'infirmières, de rééducateurs, de cadres de santé et des membres de la Cellule Qualité Gestion des Risques.

Pour information, en 2008 et 2009, le Centre de l'Arche a participé à l'expérimentation de ces indicateurs afin d'étudier avec la Haute Autorité de Santé la faisabilité et la pertinence de ces indicateurs dans le secteur SSR. Ci-après, nous vous présentons les résultats de cette expérimentation concernant des séjours patients du 1^{er} janvier au 30 juin 2008 en Hospitalisation Complète. (Cf tableau)

Ces résultats nous amènent à apporter quelques corrections dans notre approche de la traçabilité des informations liées au patient. Beaucoup de groupes et instances sont en cours de réajustement au travers de nouveaux protocoles afin d'améliorer la traçabilité, notamment sur les thématiques liées à l'escarre et à la douleur dans le dossier informatisé du patient.

Nous comptons sur votre pleine et entière participation pour faire progresser de manière significative ces indicateurs qui seront à terme visibles par les usagers – patients et tutelles.

Indicateurs relevés à partir de l'étude rétrospective de 80 dossiers patient en HC	Résultat Arche*
- Tenue du dossier patient	C
- Délai d'envoi des courriers en fin d'hospitalisation	B
- Dépistage des troubles nutritionnels	C
- Traçabilité de l'évaluation de la douleur	E
- Prévention du risque d'escarre chez l'adulte	E

* A étant la meilleure note et E la plus mauvaise

* Résultats de l'analyse de 80 dossiers en HC sur le 1^{er} trimestre 2008

* Les Indicateurs HAS, appelés en 2008 indicateurs COMPAQH puis indicateurs IPAQHS, du nom des services concepteurs.

Elles sont arrivées

Miléna JAMET	Agent de service logistique	CAE à c/ 14/12/2009
Gabrielle JUSPIN	Agent de service logistique	CAE à c/ 14/12/2009
Cécile LAPORTE	Ingénieur qualité	CDI à c/ 07/12/2009
Twiggy METVIER	Agent hôtelier	CAE à c/ 07/12/2009
Katia RENOU	Agent technique hospitalier	CAE à c/ 07/12/2009
Clothilde RIMBAULT	Agent technique hospitalier	CAE à c/ 07/12/2009
Alexandra ROCHERON	Agent de service logistique	CAE à c/ 01/12/2009

Gabrielle JUSPIN

Miléna JAMET



Cécile LAPORTE



Katia RENOU



Twiggy METVIER



Clothilde RIMBAULT



Alexandra ROCHERON



Céline DUPONT

Aide-soignante
Démission au 13/12/2009

Lionel FAUVY

Responsable Kinésithérapie
Retraite au 01/01/2010

Catherine PETITHOMME

Surveillante Générale
Retraite au 01/01/2010

José VINHAIS

Orthoprothésiste
Retraite au 01/01/2010

Départs



Galette du CE :

Tout le personnel de l'Arche et de Handi-Village est invité à partager la galette des rois, organisée par le CE, le jeudi 21 janvier 2010 de 12h30 à 14h. Rendez-vous à la cafétéria du personnel.

Fresque murale :

Franck de la société *Farma déco* a terminé sa fresque murale dans la cafétéria du personnel, après 2 semaines de travail intensif. Les murs restants seront repeints et vous pourrez bientôt découvrir un lieu plus chaleureux.



Activité

Activité de soins du mois de novembre 2009

	Prévu 2009	Réalisé 2009
H C	85 % (*)	88 %
COSMOS		86 %
IRIS		91 %
LUPINS		88 %
TOURNESOL		88 %
H T P	100 %	95 %
0 - 6 ans		90 %
7 - 17 ans		95 %
Adultes		97 %

* Le calcul annuel réel de l'activité se fait sur l'année entière, en fin d'année.

Le mot du CE

Chèques vacances :

Dès le 11 janvier, vous pourrez venir au CE commander vos chèques vacances. Vous pourrez réserver de 50 € à 200 € ; vous signerez 2 chèques : un chèque sera déposé fin janvier et le second fin février. Les chèques vacances seront distribués début mars.

Tous les salariés (CDI, CDD ou CAE) peuvent prétendre à obtenir les chèques vacances s'ils ont 6 mois de présence à l'Arche au 1^{er} janvier 2010.

La nouveauté 2010 est la suivante : 50% de votre réservation sera prise en charge par le CE.

Exemple : un salarié réserve 150 € de chèques vacances ; le CE prendra en charge 75 € et le salarié paiera 75 € (37,50 € fin janvier et 37,50 € fin février)

Informatique du CE :

A la suite d'une panne définitive de son imprimante, le CE a décidé de renouveler son matériel informatique vieillissant. Il s'est donc doté d'un nouveau PC ACER avec un écran 24 pouces, d'un disque dur externe pour les sauvegardes et d'une imprimante HP tout en un. Le CE a fait l'acquisition d'un pack Office Pro 2007. La dépense de matériel et d'installation de 2035 € est imputée au compte de fonctionnement.

Le Comité d'entreprise vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.



Directeur de la publication: René-Pierre FOGERON

Rédacteur en chef: Sylvie LEON

Comité de rédaction: Christine DUTEIL
Aurélien GALBRUN
Denis COLIN

Mise en page: Jean-Pierre LE BLOCH

